



2019/2028(BUD)

26.8.2049

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

Budget 2020
(2019/2028(BUD))

Commission des affaires économiques et monétaires

Rapporteur: Siegfried Mureşan

AB

Projet d'amendement 6100

=== ECON/6100 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 01 04 05 — Provisionnement du fonds de garantie de l'EFSI**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 04 05	166 879 000	1 000 000 000	152 852 000	1 088 216 000	62 852 000	1 088 216 000	90 000 000		152 852 000	1 088 216 000
Réserve										
Total	166 879 000	1 000 000 000	152 852 000	1 088 216 000	62 852 000	1 088 216 000	90 000 000		152 852 000	1 088 216 000

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6101

=== ECON/6101 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 13 08 01 — Programme d'appui à la réforme structurelle — Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 1b (FSE, FEDER et FC)**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 08 01	30 723 000	14 111 754	74 793 000	33 700 000	49 569 145	33 700 000	25 223 855		74 793 000	33 700 000
Réserve										
Total	30 723 000	14 111 754	74 793 000	33 700 000	49 569 145	33 700 000	25 223 855		74 793 000	33 700 000

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6102

=== ECON/6102 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 01 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Affaires économiques et financières»**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 01 01	70 205 554	70 205 554	72 126 934	72 126 934	71 901 128	71 901 128	225 806	225 806	72 126 934	72 126 934
Réserve										
Total	70 205 554	70 205 554	72 126 934	72 126 934	71 901 128	71 901 128	225 806	225 806	72 126 934	72 126 934

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====
Projet d'amendement 6103

==== ECON/6103 ====

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 01 01 02 01 — Personnel externe

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 01 02 01	3 353 018	3 353 018	3 474 883	3 474 883	3 390 508	3 390 508	84 375	84 375	3 474 883	3 474 883
Réserve										
Total	3 353 018	3 353 018	3 474 883	3 474 883	3 390 508	3 390 508	84 375	84 375	3 474 883	3 474 883

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6104

==== ECON/6104 ====

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 01 01 03 01 — Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication, et autres dépenses spécifiques

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 01 03 01	4 706 639	4 706 639	4 731 358	4 731 358	4 573 293	4 573 293	158 065	158 065	4 731 358	4 731 358
Réserve										
Total	4 706 639	4 706 639	4 731 358	4 731 358	4 573 293	4 573 293	158 065	158 065	4 731 358	4 731 358

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6105

==== ECON/6105 ====

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 03 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Concurrence»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
03 01 01	90 896 459	90 896 459	96 583 056	96 583 056	96 357 250	96 357 250	225 806	225 806	96 583 056	96 583 056
Réserve										
Total	90 896 459	90 896 459	96 583 056	96 583 056	96 357 250	96 357 250	225 806	225 806	96 583 056	96 583 056

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6106

=== ECON/6106 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 03 01 02 01 — Personnel externe**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
03 01 02 01	5 224 050	5 224 050	5 328 380	5 328 380	5 244 005	5 244 005	84 375	84 375	5 328 380	5 328 380
Réserve										
Total	5 224 050	5 224 050	5 328 380	5 328 380	5 244 005	5 244 005	84 375	84 375	5 328 380	5 328 380

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6107

=== ECON/6107 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 03 01 03 — Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Concurrence»**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
03 01 03	6 093 774	6 093 774	6 335 622	6 335 622	6 177 557	6 177 557	158 065	158 065	6 335 622	6 335 622
Réserve										
Total	6 093 774	6 093 774	6 335 622	6 335 622	6 177 557	6 177 557	158 065	158 065	6 335 622	6 335 622

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6108

=== ECON/6108 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux»**Modifier les chiffres comme suit:**

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 01 01	37 554 590	37 554 590	38 484 250	38 484 250	38 258 444	38 258 444	225 806	225 806	38 484 250	38 484 250

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Réserve										
Total	37 554 590	37 554 590	38 484 250	38 484 250	38 258 444	38 258 444	225 806	225 806	38 484 250	38 484 250

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6109

=== ECON/6109 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 12 01 02 01 — Personnel externe

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 01 02 01	3 370 779	3 370 779	3 442 293	3 442 293	3 357 918	3 357 918	84 375	84 375	3 442 293	3 442 293
Réserve										
Total	3 370 779	3 370 779	3 442 293	3 442 293	3 357 918	3 357 918	84 375	84 375	3 442 293	3 442 293

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6110

=== ECON/6110 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 01 03 — Dépenses relatives aux équipements et services liés aux technologies de l'information et de la communication dans le domaine politique «Stabilité financière, services financiers et union des marchés de capitaux»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 01 03	2 517 691	2 517 691	2 524 477	2 524 477	2 366 412	2 366 412	158 065	158 065	2 524 477	2 524 477
Réserve										
Total	2 517 691	2 517 691	2 524 477	2 524 477	2 366 412	2 366 412	158 065	158 065	2 524 477	2 524 477

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6111

=== ECON/6111 ===

déposé par Siegfried Mureşan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 14 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 01 01	50 112 654	50 112 654	52 015 810	52 015 810	51 790 004	51 790 004	225 806	225 806	52 015 810	52 015 810
Réserve										
Total	50 112 654	50 112 654	52 015 810	52 015 810	51 790 004	51 790 004	225 806	225 806	52 015 810	52 015 810

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6112

=== ECON/6112 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 14 01 02 01 — Personnel externe

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 01 02 01	5 480 105	5 480 105	5 589 707	5 589 707	5 505 332	5 505 332	84 375	84 375	5 589 707	5 589 707
Réserve										
Total	5 480 105	5 480 105	5 589 707	5 589 707	5 505 332	5 505 332	84 375	84 375	5 589 707	5 589 707

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6113

=== ECON/6113 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 14 01 03 — Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Fiscalité et union douanière»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 01 03	3 359 594	3 359 594	3 412 116	3 412 116	3 254 051	3 254 051	158 065	158 065	3 412 116	3 412 116
Réserve										
Total	3 359 594	3 359 594	3 412 116	3 412 116	3 254 051	3 254 051	158 065	158 065	3 412 116	3 412 116

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6114

=== ECON/6114 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 29 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Statistiques»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
29 01 01	70 803 557	70 803 557	72 002 792	72 002 792	71 776 986	71 776 986	225 806	225 806	72 002 792	72 002 792
Réserve										
Total	70 803 557	70 803 557	72 002 792	72 002 792	71 776 986	71 776 986	225 806	225 806	72 002 792	72 002 792

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6115

=== ECON/6115 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 29 01 02 01 — Personnel externe

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
29 01 02 01	5 562 895	5 562 895	5 671 989	5 671 989	5 587 614	5 587 614	84 375	84 375	5 671 989	5 671 989
Réserve										
Total	5 562 895	5 562 895	5 671 989	5 671 989	5 587 614	5 587 614	84 375	84 375	5 671 989	5 671 989

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6116

=== ECON/6116 ===

déposé par Siegfried Mureșan, rapporteur, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 29 01 03 — Dépenses relatives aux achats d'équipements et de services liés aux technologies de l'information et de la communication du domaine politique «Statistiques»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
29 01 03	4 746 729	4 746 729	4 723 214	4 723 214	4 565 149	4 565 149	158 065	158 065	4 723 214	4 723 214
Réserve										
Total	4 746 729	4 746 729	4 723 214	4 723 214	4 565 149	4 565 149	158 065	158 065	4 723 214	4 723 214

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

Projet d'amendement 6117

=== ECON/6117 ===

déposé par Manon Aubry, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 14 01 01 — Dépenses relatives aux fonctionnaires et aux agents temporaires dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière»

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 01 01	50 112 654	50 112 654	52 015 810	52 015 810	51 790 004	51 790 004	225 806	225 806	52 015 810	52 015 810
Réserve										
Total	50 112 654	50 112 654	52 015 810	52 015 810	51 790 004	51 790 004	225 806	225 806	52 015 810	52 015 810

Justification:

Cet amendement rétablit le profil annuel initial de l'article budgétaire pour le personnel dans le domaine politique «Fiscalité et union douanière». Ce domaine inclut la lutte contre l'évasion fiscale, qui coûte 825 milliards d'euros aux citoyens européens chaque année, au détriment de nos services publics, de la transition écologique et de la lutte contre les inégalités de financement. L'Union européenne doit contribuer activement à la lutte contre ce phénomène. Par conséquent, la réduction des effectifs dans ce domaine politique n'est pas acceptable.

Projet d'amendement 6118

=== ECON/6118 ===

déposé par Jonás Fernández, Eider Gardiazabal Rubial, Commission des affaires économiques et monétaires, Nils Torvalds, Gilles Boyer, Stéphanie Yon-Courtin, Sven Giegold, Ernest Urtasun

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 14 03 77 04

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 03 77 04							1 500 000	1 250 000	1 500 000	1 250 000
Réserve										
Total							1 500 000	1 250 000	1 500 000	1 250 000

Intitulé:

Action préparatoire – Observatoire européen des délits fiscaux et financiers - Renforcement des capacités en vue de soutenir l'élaboration des politiques de l'Union dans le domaine fiscal

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

La révélation, au cours des dernières années, d'un grand nombre d'affaires de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale a considérablement ébranlé la confiance des citoyens, des entreprises et des syndicats européens dans la solidité et l'équité des règles de l'Union en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Alors que trois citoyens sur quatre attendent de l'Union européenne qu'elle en fasse plus dans le domaine de la fiscalité, il est essentiel de veiller à ce que l'intérêt public et les intérêts de toutes les parties prenantes soient pris en compte dans la conception d'initiatives visant à renforcer les règles européennes contre la criminalité financière, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

Cette action préparatoire vise à créer un observatoire spécialisé et indépendant dans le domaine des délits fiscaux et financiers dans l'Union, dont les principales fonctions sont:

- de créer un registre public de données sur l'évasion et la fraude fiscales dans l'Union ainsi que sur les effets des réformes des politiques dans ce domaine;*
- de diffuser les données disponibles en veillant à ce qu'elles soient facilement consultables et d'informer le grand public sur les questions liées à l'équité fiscale, y compris les questions connexes telles que les règles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux s'appliquant aux entreprises et particuliers contribuables ainsi qu'au grand public;*
- d'assurer des fonctions de secrétariat et de gestion pour un futur forum d'experts multipartite (à créer); ce forum serait, entre autres, un organe consultatif chargé de fournir des orientations méthodologiques dans le domaine de la fiscalité et de la criminalité financière;*
- sur la base du travail réalisé par le forum, de fournir des preuves et de formuler des recommandations ayant trait à l'évasion fiscale, à la fraude fiscale et à la criminalité financière;*
- de participer à l'élaboration des politiques de l'Union dans le domaine de la fiscalité et de la criminalité financière, dans le but de fournir une expertise solide et variée aux décideurs;*
- d'assurer la liaison avec différentes organisations internationales et administrations nationales sur des questions ayant trait à l'élaboration de politiques de l'Union dans le domaine de la fiscalité et de la lutte contre le blanchiment de capitaux (par exemple, une législation anti-blanchiment est nécessaire pour lutter contre l'évasion fiscale).*

Au regard du rôle de cet observatoire, nous suggérons que ce soit la DG Fiscalité et union douanière de la Commission européenne qui pilote la mise en place de cette action préparatoire, en étroite collaboration avec d'autres directions générales concernées.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Action préparatoire au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n ° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

Il est essentiel de disposer d'un organe doté du mandat spécifique de suivre le processus décisionnel de l'Union dans le domaine de la fiscalité et de la criminalité financière, de fournir de nouveaux éléments d'information et de représenter des voix qui sont actuellement absentes du débat. Le manque actuel de données fiables spécifiques à l'Union et l'absence d'un grand nombre de parties prenantes, qui se limitent actuellement au secteur des affaires, aux administrations fiscales (organisations syndicales) et à des ONG n'ayant qu'un mandat limité pour débattre des politiques fiscales de l'Union (en lien avec l'environnement, le développement ou la lutte contre la corruption), plaident pour la mise en place de cet organe.

=====

Projet d'amendement 6119

==== ECON/6119 ====

déposé par Jonás Fernández, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 06 — Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 06	27 235 160	27 235 160	24 017 376	24 017 376	24 017 376	24 017 376	1 200 869	1 200 869	25 218 245	25 218 245
Réserve										
Total	27 235 160	27 235 160	24 017 376	24 017 376	24 017 376	24 017 376	1 200 869	1 200 869	25 218 245	25 218 245

Justification:

La révision de l'architecture des autorités européennes de surveillance accroîtra les responsabilités de l'autorité européenne des marchés financiers. L'AEMF est notamment chargée de coordonner les actions nationales dans le domaine des technologies financières (FinTech) et de promouvoir la finance durable, y compris lors des tests de résistance menés à l'échelle de l'Union afin de déterminer quelles activités pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement. Ces nouvelles missions exigeront des ressources supplémentaires, raison pour laquelle il est proposé d'augmenter les crédits de l'AEMF de 5 %.

Projet d'amendement 6120

=== ECON/6120 ===

déposé par Jonás Fernández, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 01 03 05 — Garantie de l'Union européenne aux prêts et garanties de prêts accordés par la Banque européenne d'investissement concernant des opérations dans les pays tiers

Modifier les commentaires comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 03 05	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.
Réserve										
Total	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.			p.m.	p.m.

Commentaires:

Après l'alinéa:

Le présent article constitue la structure d'accueil prêts de la BEI à la place des débiteurs défaillants.

Ajouter le texte suivant:

Afin d'honorer ses obligations, notamment l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que la transition vers des sociétés résilientes au changement climatique à faibles émissions de carbone, en particulier à travers le soutien à la mise en œuvre de l'accord de Paris et aux objectifs de développement durable tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, la garantie n'est pas déclenchée si le ou les projets concernés sont liés à l'extraction, au transport ou à l'utilisation de tout type de combustibles fossiles.

Justification:

L'Union a officiellement ratifié l'accord de Paris en 2016 et s'est engagée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable tant dans ses politiques intérieures qu'extérieures; par conséquent, tous ses instruments d'investissement devraient se conformer aux dispositions de cet accord. En outre, la Commission européenne a appelé à une Europe neutre sur le plan climatique à l'horizon 2050, appel suivi par une majorité d'États membres de l'Union et par le Parlement européen.

Projet d'amendement 6121

=== ECON/6121 ===

déposé par Jonás Fernández, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 04 — Autorité bancaire européenne (ABE)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 04	19 158 256	19 158 256	18 973 718	18 973 718	18 973 718	18 973 718	2 000 000	2 000 000	20 973 718	20 973 718
Réserve										
Total	19 158 256	19 158 256	18 973 718	18 973 718	18 973 718	18 973 718	2 000 000	2 000 000	20 973 718	20 973 718

Justification:

Des règlements modifiés instituant des autorités européennes de surveillance et des règlements sur les marchés financiers ont été adoptés en avril 2019. Les nouvelles responsabilités de l'Autorité bancaire européenne, telles que la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, nécessiteront, selon ses propres estimations, environ 2 000 000 EUR pour financer 12 ETP au total, ce qui représente un minimum pour garantir la bonne exécution de ces nouvelles missions. Actuellement et dans leur ensemble, les autorités européennes de surveillance disposent de 2,2 ETP travaillant directement sur des questions liées à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dont 1,8 au sein de l'ABE.

Projet d'amendement 6122

=== ECON/6122 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 01 02 01 — Coordination et surveillance de l'Union économique et monétaire, y compris l'euro, et communication portant sur celle-ci

Modifier les chiffres et conditions de déblocage de la réserve comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 02 01	11 730 000	11 500 000	12 000 000	11 000 000	12 000 000	11 000 000	-2 000 000	-2 000 000	10 000 000	9 000 000
Réserve							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	11 730 000	11 500 000	12 000 000	11 000 000	12 000 000	11 000 000			12 000 000	11 000 000

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La réserve peut être débloquée à condition que la Commission européenne élabore une nouvelle stratégie de communication pour répondre de manière convaincante et avec des arguments factuels aux critiques visant l'euro, et ce dans toutes les langues européennes.

Justification:

La réserve peut être débloquée à condition que la Commission européenne élabore une nouvelle stratégie de communication pour répondre de manière convaincante et avec des arguments factuels aux critiques visant l'euro, et ce dans toutes les langues européennes.

Projet d'amendement 6123

=== ECON/6123 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 01 04 05 — Provisionnement du fonds de garantie de l'EFPI

Modifier les chiffres et conditions de déblocage de la réserve comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 04 05	166 879 000	1 000 000 000	152 852 000	1 088 216 000	62 852 000	1 088 216 000		-90 000 000	62 852 000	998 216 000
Réserve							90 000 000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
Total	166 879 000	1 000 000 000	152 852 000	1 088 216 000	62 852 000	1 088 216 000	90 000 000		152 852 000	1 088 216 000

Conditions à remplir pour débloquent les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La réserve peut être déblocuée à condition que la Commission européenne/la BEI présentent au Parlement européen un rapport sur la mesure de l'additionnalité des projets soutenus au titre de l'EFPI et sur la manière de remédier aux situations d'investissement non optimales et aux lacunes du marché.

Justification:

La réserve peut être déblocuée à condition que la Commission européenne/la BEI présentent au Parlement européen un rapport sur la mesure de l'additionnalité des projets soutenus au titre de l'EFPI et sur la manière de remédier aux situations d'investissement non optimales et aux lacunes du marché.

Projet d'amendement 6124

=== ECON/6124 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 03 — Normes dans les domaines de l'information financière et du contrôle des comptes

Modifier les chiffres et conditions de déblocage de la réserve comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 03	8 615 000	8 515 000	8 788 000	8 739 500	8 788 000	8 739 500	-2 000 000	-2 000 000	6 788 000	6 739 500
Réserve							2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Total	8 615 000	8 515 000	8 788 000	8 739 500	8 788 000	8 739 500			8 788 000	8 739 500

Conditions à remplir pour débloquent les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La réserve peut être déblocuée à condition que les demandes formulées dans le rapport d'initiative du Parlement européen (Stolojan) sur l'évaluation du règlement IAS et les activités de la Fondation IFRS, de l'EFRAG et du PIOB (2016/2006 (INI)) soient satisfaites par la Fondation IFRS et le PIOB. En outre, la Commission devrait répondre à la demande formulée par le Parlement d'évaluer la possibilité d'une transformation de l'EFRAG en une agence publique.

Justification:

La réserve peut être déblocuée à condition que les demandes formulées dans le rapport d'initiative du Parlement européen (Stolojan) sur l'évaluation du règlement IAS et les activités de la Fondation IFRS, de l'EFRAG et du PIOB (2016/2006 (INI)) soient satisfaites par la Fondation IFRS et le PIOB. En outre, la Commission devrait répondre à la demande formulée par le Parlement d'évaluer la possibilité d'une transformation de l'EFRAG en une agence publique.

=====
Projet d'amendement 6125

==== ECON/6125 ====

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 04 — Autorité bancaire européenne (ABE)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 04	19 158 256	19 158 256	18 973 718	18 973 718	18 973 718	18 973 718	1 897 372	1 897 372	20 871 090	20 871 090
Réserve										
Total	19 158 256	19 158 256	18 973 718	18 973 718	18 973 718	18 973 718	1 897 372	1 897 372	20 871 090	20 871 090

Justification:

Les crédits de l'ABE doivent être augmentés de 10 % compte tenu de l'importance de son nouveau rôle et de ses nouvelles missions dans la lutte européenne contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de ses nouvelles missions dans le domaine de la protection des consommateurs.

=====

Projet d'amendement 6126

==== ECON/6126 ====

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 05 — Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 05	12 374 234	12 374 234	10 762 303	10 762 303	10 762 303	10 762 303	1 076 230	1 076 230	11 838 533	11 838 533
Réserve										
Total	12 374 234	12 374 234	10 762 303	10 762 303	10 762 303	10 762 303	1 076 230	1 076 230	11 838 533	11 838 533

Justification:

Les crédits de l'AEAPP doivent être augmentés de 10 % compte tenu des nouvelles missions et compétences qui lui ont été attribuées dans le domaine de la protection des consommateurs et des modèles internes.

=====

Projet d'amendement 6127

==== ECON/6127 ====

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 12 02 06 — Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 06	27 235 160	27 235 160	24 017 376	24 017 376	24 017 376	24 017 376	2 401 738	2 401 738	26 419 114	26 419 114
Réserve										
Total	27 235 160	27 235 160	24 017 376	24 017 376	24 017 376	24 017 376	2 401 738	2 401 738	26 419 114	26 419 114

Justification:

Les crédits de l'AEMF doivent être augmentés de 10 % en raison des nouvelles missions et compétences qui lui ont été attribuées dans le domaine des entreprises d'investissement de pays tiers, des indices de référence d'importance critique de l'Union, des indices de référence de pays tiers et de la protection des consommateurs.

Projet d'amendement 6128

=== ECON/6128 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 12 02 77 10

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
12 02 77 10							300 000	150 000	300 000	150 000
Réserve										
Total							300 000	150 000	300 000	150 000

Intitulé:

Projet pilote — Analyse des conséquences de la propriété commune par des investisseurs institutionnels

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Au cours des dernières années, on a pu observer un déplacement de capitaux des fonds gérés de manière active vers des fonds indiciels qui suivent de manière passive les indices de référence établis. Plusieurs raisons expliquent cette évolution récente. Premièrement, les pensions privées se sont développées et les investisseurs sont à la recherche de produits à faible coût, tels que les proposent les fonds à gestion passive, afin de maximiser leurs profits. Deuxièmement, la MiFID II est entrée en vigueur, instaurant des exigences plus strictes en matière de gouvernance, de responsabilité et de transparence, auxquelles les grandes entreprises d'investissement peuvent se conformer plus facilement.

Étant donné que l'industrie des fonds indiciels est fortement concentrée dans trois grandes entreprises d'investissement dont le siège se situe en dehors de l'Union, le développement considérable des fonds indiciels entraîne une concentration de la propriété dans les sociétés européennes cotées en bourse. De plus, ce déplacement vers des fonds indiciels à gestion passive augmente le pouvoir de marché du petit groupe de fournisseurs d'indices pratiquement non étudiés qui fixent les critères d'inclusion des entreprises dans les principaux indices de référence. Cette situation est surtout préoccupante en ce qui concerne la gouvernance des entreprises européennes, notamment, mais pas uniquement, la cogestion, les investissements à long terme et le choix de l'implantation. La «propriété commune» suscite par ailleurs des inquiétudes en matière de concurrence. En outre, le processus de concentration en cours dans le secteur de la gestion des actifs peut également avoir des conséquences potentiellement négatives sur la stabilité financière de l'Union.

Le projet pilote doit donc avoir pour objectif de procéder à une analyse approfondie des évolutions dans le domaine des fonds indiciels et des fournisseurs d'indices, et des conséquences qu'elles entraînent. L'analyse doit couvrir un large spectre et 1) examiner les paramètres de concurrence avec les fonds gérés activement, y compris la structure des coûts et des taxes, la structure actuelle du marché et de la distribution et les raisons pour lesquelles le capital est transféré vers des fonds indiciels, 2) établir une cartographie empirique de la propriété commune détenue par des investisseurs institutionnels dans les sociétés européennes cotées en bourse et 3) étudier les comportements de vote, les conflits d'intérêts et les conséquences sur la gouvernance d'entreprise, la concurrence et la stabilité financière dans l'Union.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

On observe actuellement une concentration de la propriété dans les sociétés européennes cotées en bourse, alimentée par l'essor des fonds indiciels à gestion passive. Ce projet pilote vise à procéder à la première analyse des conséquences de la propriété commune par les investisseurs institutionnels, notamment en ce qui concerne la gouvernance d'entreprise dans l'Union.

=====

Projet d'amendement 6129

=== ECON/6129 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 14 03 77 05

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
14 03 77 05							200 000	170 000	200 000	170 000
Réserve										
Total							200 000	170 000	200 000	170 000

Intitulé:

Projet pilote – Surveiller la part de richesse cachée par des particuliers dans des centres financiers offshore et l'impact des normes internationales récemment adoptées sur la transparence fiscale et la lutte contre l'évasion fiscale

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Prévu pour une durée initiale de deux ans (2019-2020), ce projet pilote est complémentaire des recherches menées actuellement par la Commission européenne. Afin de pouvoir mieux évaluer l'impact des nouvelles normes internationales et européennes en matière d'échange automatique d'informations sur la part de richesse dissimulée par des particuliers dans des centres financiers offshore, il est important de renouveler cette étude pour une deuxième année. Cela permettra de mieux comprendre les évolutions possibles et de comparer les informations géographiques et statistiques afin de déterminer les tendances en matière de lutte contre l'évasion fiscale dans l'Union.

Les paiements (170 000 EUR) comprennent les reliquats pour 2018 (70 000 EUR) et la moitié des engagements proposés pour 2019 (100 000 EUR).

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

De nouvelles normes fiscales ont récemment été adoptées et mises en œuvre pour augmenter les échanges automatiques d'informations fiscales entre les autorités fiscales afin de lutter contre l'évasion fiscale. Ce projet pilote vise à mesurer l'efficacité de ces mesures en termes de réduction de l'évasion fiscale des particuliers, étant donné que les fraudeurs pourraient trouver de nouvelles lacunes ou transférer leur fortune vers des pays moins respectueux des règles.

Projet d'amendement 6130

=== ECON/6130 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 29 02 01 — Fournir des informations statistiques de qualité, mettre en œuvre de nouvelles méthodes de production des statistiques européennes et renforcer le partenariat au sein du système statistique européen

Modifier les chiffres et conditions de déblocage de la réserve comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
29 02 01	72 185 000	56 000 000	74 000 000	71 000 000	74 000 000	71 000 000	-4 000 000	-4 000 000	70 000 000	67 000 000
Réserve							4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Total	72 185 000	56 000 000	74 000 000	71 000 000	74 000 000	71 000 000			74 000 000	71 000 000

Conditions à remplir pour débloquer les crédits de la réserve:

Ajouter le texte suivant:

La réserve peut être débloquée à condition qu'Eurostat présente une stratégie visant à améliorer la qualité de son site web afin de le rendre plus convivial, avec des informations facilement accessibles dans toutes les langues de l'Union et la possibilité de générer des graphiques et de permettre la visualisation des données.

Justification:

La réserve peut être débloquée à condition qu'Eurostat présente une stratégie visant à améliorer la qualité de son site web afin de le rendre plus convivial, avec des informations facilement accessibles dans toutes les langues de l'Union et la possibilité de générer des graphiques et de permettre la visualisation des données.

Projet d'amendement 6131

=== ECON/6131 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 33 02 03 01 — Droit des sociétés

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 02 03 01	900 000	950 000	900 000	1 300 000	900 000	1 300 000	400 000	400 000	1 300 000	1 700 000
Réserve										
Total	900 000	950 000	900 000	1 300 000	900 000	1 300 000	400 000	400 000	1 300 000	1 700 000

Justification:

Ce poste budgétaire couvre le droit des sociétés, la gouvernance d'entreprise et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Compte tenu de l'intensification des travaux menés au sein de la Commission en vue de vérifier la mise en œuvre de la cinquième directive anti-blanchiment, d'évaluer le risque que présentent les pays tiers en termes de carences stratégiques et d'examiner la possibilité d'une réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, ce poste budgétaire devrait être augmenté de 400 000 EUR.

Projet d'amendement 6132

=== ECON/6132 ===

déposé par Sven Giegold, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 33 03 77 09

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 03 77 09							750 000	875 000	750 000	875 000
Réserve										
Total							750 000	875 000	750 000	875 000

Intitulé:

Action préparatoire – Renforcement des capacités, développement programmatique et communication dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Les paiements comprennent les reliquats de 2018 (500 000 EUR) et la moitié des engagements proposés pour 2019.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Action préparatoire au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

À la lumière des enjeux qu'ont mis au jour le scandale des Panama Papers et des Paradise Papers et la cinquième révision de la directive anti-blanchiment, il est évident que les moyens à l'échelle de l'Union d'un large éventail d'organisations (ONG, syndicats, milieux universitaires, etc.) doivent être accrus dans ce domaine.

Projet d'amendement 6133

=== ECON/6133 ===

déposé par David Cormand, Sven Giegold

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 33 03 77 10

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
33 03 77 10							500 000	250 000	500 000	250 000
Réserve										
Total							500 000	250 000	500 000	250 000

Intitulé:

Projet pilote – Étude de faisabilité d'un registre européen des actifs dans le contexte de la lutte contre le blanchiment de capitaux et l'évasion fiscale

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Comme le montrent les enquêtes journalistiques récentes sur la fiscalité et le blanchiment de capitaux, notamment les «Panama Papers» et les «Paradise Papers», l'utilisation de structures «offshore», telles que les sociétés, les fiducies, les fondations et les instruments financiers détenus dans ou par l'intermédiaire d'autres juridictions, permet non seulement de dissimuler le propriétaire véritable des actifs, mais aussi la localisation, voire l'existence même de ceux-ci. À court et à moyen terme, cette opacité permet à ces actifs d'échapper à l'impôt tout en créant un terrain propice à des délits financiers tels que la corruption, le blanchiment de capitaux, la fraude et l'évasion fiscales et le financement du terrorisme. À plus long terme, cette opacité contribue à aggraver les inégalités, étant donné qu'environ 50 % de la richesse dissimulée dans des centres offshore (richesse détenue dans des centres extraterritoriaux et non déclarée aux autorités) appartient aux 0,01 % les plus riches de la planète. Les actifs offshore sont donc susceptibles de représenter un facteur clé de l'aggravation des inégalités économiques s'ils continuent d'être sous-imposés.

Certains progrès ont déjà été accomplis dans la lutte contre cette opacité, en particulier au niveau européen. De nombreux États membres disposent de registres fonciers, ont adopté la directive sur la coopération administrative afin d'échanger automatiquement des informations financières (y compris concernant les comptes bancaires) et, avec la révision de la directive anti-blanchiment, disposeront tous bientôt de registres publics des bénéficiaires effectifs de sociétés et de registres de bénéficiaires effectifs de fiducies, accessibles aux personnes ayant un intérêt légitime à obtenir ces informations.

Toutefois, des lacunes subsistent en ce qui concerne la disponibilité d'informations importantes, nécessaires pour imposer correctement la richesse dans l'Union européenne et lutter contre le blanchiment de capitaux. Une approche moins fragmentée dans les 28 États membres serait bénéfique. L'Union européenne devrait examiner la faisabilité et les modalités de la création, à l'échelle de l'Union, d'un registre qui consignerait des informations détaillées sur la propriété de certains types d'actifs, afin d'assurer la coordination des mécanismes de transparence existants et de pouvoir ajouter de nouvelles informations clés nécessaires à la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux.

Avec ce projet pilote, nous souhaiterions que la Commission étudie les moyens de mieux recueillir et croiser les informations sur les bénéficiaires effectifs (par exemple, les registres fonciers et les données relatives aux entreprises, aux fiducies et aux fondations, ainsi que les fichiers centraux relatifs à la propriété des valeurs mobilières) et analyse les domaines de travail futurs (architecture, champ d'application, contraintes en termes de capacité...) en vue de la mise en place d'un tel registre européen. La Commission devrait accorder une attention particulière au champ d'application, afin de déterminer quels autres actifs pourraient figurer dans ce registre (par exemple les bitcoins, les œuvres d'art, l'or, l'immobilier), ainsi qu'aux exigences en matière de technologies de l'information, tout en prenant en considération les questions relatives à la protection de la vie privée.

Grâce à une cartographie des informations existantes (sous forme publique et non publique) et à des échanges avec des experts dans le domaine concerné (fiscalité, corruption, blanchiment de capitaux,

marchés financiers, technologies de l'information et questions juridiques), ce projet pilote vise à formuler des recommandations en vue de la création éventuelle d'un registre des actifs, qui pourrait déboucher sur des mesures politiques à l'avenir, si les conditions techniques et politiques sont remplies.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

L'utilisation de structures offshore permet de dissimuler la propriété d'actifs, ce qui compromet les efforts de l'Union en matière de lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment de capitaux. Bien qu'il existe des initiatives permettant d'accéder à des informations sur les bénéficiaires effectifs (registres fonciers, futurs registres de bénéficiaires effectifs pour les sociétés et les fiducies), il subsiste des lacunes en termes d'accès aux informations disponibles et d'obtention de nouvelles informations nécessaires. Disposer d'un système centralisé permettant à tous les États membres de l'Union d'accéder à des informations essentielles sur la propriété des actifs aiderait les autorités chargées de faire appliquer la loi et les décideurs politiques dans ces domaines.

=====

Projet d'amendement 6134

=== ECON/6134 ===

déposé par José Guilherme Figueiredo Nobre De Gusmão, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 13 08 01 — Programme d'appui à la réforme structurelle — Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 1b (FSE, FEDER et FC)

Modifier les chiffres, les commentaires et les bases légales comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 08 01	30 723 000	14 111 754	74 793 000	33 700 000	49 569 145	33 700 000	-49 569 145	-33 700 000	p.m.	p.m.
Réserve										
Total	30 723 000	14 111 754	74 793 000	33 700 000	49 569 145	33 700 000	-49 569 145	-33 700 000	p.m.	p.m.

Commentaires:

Supprimer le texte suivant:

~~Ce crédit vise à couvrir les dépenses destinées à la mise en œuvre du programme d'appui à la réforme structurelle afin de contribuer aux réformes institutionnelles, aux réformes administratives et aux réformes structurelles propices à la croissance des États membres en apportant un appui aux autorités nationales pour la mise en œuvre de mesures qui visent à réformer et à consolider les institutions, la gouvernance, l'administration publique et les secteurs économique et social en réaction à des difficultés économiques et sociales, en vue de renforcer la cohésion, la compétitivité, la productivité, la croissance durable, la création d'emplois, l'investissement et l'inclusion sociale, et de contribuer à une convergence réelle au sein de l'Union, ce qui pourrait préparer également à la participation à la zone euro, en particulier dans le contexte de processus de gouvernance économique, et notamment au moyen d'une assistance à l'utilisation efficace, effective et transparente des Fonds de l'Union.~~

Cet appui visera en particulier à:

- assister les autorités nationales dans leurs initiatives visant à concevoir leurs réformes en fonction des priorités, compte tenu des conditions initiales et des incidences socio-économiques escomptées,
- soutenir les autorités nationales en renforçant leur capacité de formuler, d'élaborer et de mettre en œuvre leurs politiques et stratégies de réforme et de suivre une approche intégrée garantissant la cohérence entre les objectifs et les moyens dans les différents secteurs,
- soutenir les autorités nationales dans leurs efforts visant à définir et à mettre en œuvre des processus et des méthodes appropriés en prenant en compte les bonnes pratiques et les enseignements tirés par d'autres pays confrontés à des situations similaires, et
- aider les autorités nationales à accroître l'efficacité et l'efficacé de la gestion des ressources humaines, si nécessaire, par la définition de responsabilités claires et le renforcement des connaissances et des compétences professionnelles.

Bases légales:

Supprimer le texte suivant:

~~Règlement (UE) 2017/825 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 établissant le programme d'appui à la réforme structurelle pour la période 2017-2020 et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013 et (UE) n° 1305/2013 (JO L 129 du 19.5.2017, p. 1).~~

Justification:

Les lignes directrices et les mesures pour des «réformes structurelles» relèvent davantage du domaine de la libéralisation que de réformes sociales raisonnables. Ces réformes exercent une pression sur les droits sociaux et du travail, appauvrissent les États membres, en particulier les plus pauvres, et menacent le droit à l'autodétermination des États membres.

Le programme d'appui à la réforme structurelle conduit toujours à une plus grande libéralisation au profit des entreprises multinationales et au détriment du citoyen ordinaire.

=====

Projet d'amendement 6135

=== ECON/6135 ===

déposé par José Guilherme Figueiredo Nobre De Gusmão, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Poste 02 04 02 03 — Accroître l'innovation dans les petites et moyennes entreprises (PME)

Modifier les chiffres comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
02 04 02 03	46 542 776	46 379 796	50 601 570	45 197 000	46 601 570	45 197 000	4 000 000		50 601 570	45 197 000
Réserve										
Total	46 542 776	46 379 796	50 601 570	45 197 000	46 601 570	45 197 000	4 000 000		50 601 570	45 197 000

Justification:

Rétablissement du projet de budget (PB).

=====

Projet d'amendement 6136

=== ECON/6136 ===

déposé par José Guilherme Figueiredo Nobre De Gusmão, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Article 13 08 02 — Programme d'appui à la réforme structurelle — Assistance technique opérationnelle transférée de la rubrique 2 (Feader)

Modifier les chiffres, les commentaires et les bases légales comme suit:

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
13 08 02	48 653 000	25 888 246	10 002 000	21 100 000	10 002 000	21 100 000	-10 002 000	-21 100 000	p.m.	p.m.
Réserve										
Total	48 653 000	25 888 246	10 002 000	21 100 000	10 002 000	21 100 000	-10 002 000	-21 100 000	p.m.	p.m.

Commentaires:

Supprimer le texte suivant:

~~Ce crédit vise à couvrir les dépenses destinées à la mise en œuvre du programme d'appui à la réforme structurelle afin de contribuer aux réformes institutionnelles, aux réformes administratives et aux réformes structurelles propices à la croissance des États membres en apportant un appui aux autorités nationales pour la mise en œuvre de mesures qui visent à réformer et à consolider les institutions, la gouvernance, l'administration publique et les secteurs économique et social en réaction à des difficultés économiques et sociales, en vue de renforcer la cohésion, la compétitivité, la productivité, la croissance durable, la création d'emplois, l'investissement et l'inclusion sociale, et de contribuer à une convergence réelle au sein de l'Union, ce qui pourrait préparer également à la participation à la zone euro, en particulier dans le contexte de processus de gouvernance économique, et notamment au moyen d'une assistance à l'utilisation efficace, effective et transparente des Fonds de l'Union.~~

~~Cet appui visera en particulier à:~~

- ~~– assister les autorités nationales dans leurs initiatives visant à concevoir leurs réformes en fonction des priorités, compte tenu des conditions initiales et des incidences socio-économiques escomptées,~~
- ~~– soutenir les autorités nationales en renforçant leur capacité de formuler, d'élaborer et de mettre en œuvre leurs politiques et stratégies de réforme et de suivre une approche intégrée garantissant la cohérence entre les objectifs et les moyens dans les différents secteurs,~~
- ~~– soutenir les autorités nationales dans leurs efforts visant à définir et à mettre en œuvre des processus et des méthodes appropriés en prenant en compte les bonnes pratiques et les enseignements tirés par d'autres pays confrontés à des situations similaires, et~~
- ~~– aider les autorités nationales à accroître l'efficacité et l'efficacé de la gestion des ressources humaines, si nécessaire, par la définition de responsabilités claires et le renforcement des connaissances et des compétences professionnelles.~~

Bases légales:

Supprimer le texte suivant:

~~Règlement (UE) 2017/825 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 établissant le programme d'appui à la réforme structurelle pour la période 2017-2020 et modifiant les règlements (UE) n° 1303/2013 et (UE) n° 1305/2013 (JO L 129 du 19.5.2017, p. 1).~~

Justification:

Les lignes directrices et les mesures pour des «réformes structurelles» reflètent les politiques néolibérales et leur approche uniforme. C'est inapproprié car les différences structurelles entre les États membres rendent

une planification centrale impossible. Le PARS laisse de côté la subsidiarité et l'autodétermination. C'est pourquoi il est préférable de mettre fin à ce programme.

=====

Projet d'amendement 6137

=== ECON/6137 ===

déposé par José Guilherme Figueiredo Nobre De Gusmão, Commission des affaires économiques et monétaires

SECTION III — COMMISSION

Ajouter: 01 02 77 02

	Budget 2019		Projet de budget 2020		Position du Conseil 2020		Différence		Nouveau montant	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
01 02 77 02							500 000	500 000	500 000	500 000
Réserve										
Total							500 000	500 000	500 000	500 000

Intitulé:

Projet pilote – Faire face aux conséquences socio-économiques du changement climatique

Commentaires:

Ajouter le texte suivant:

Ce projet pilote financera des études pluridisciplinaires et des recherches axées sur les conséquences économiques du changement climatique. Il déterminera également les moyens de modifier les structures et politiques économiques actuelles afin de mieux s'adapter au changement climatique. En outre, il financera le dialogue entre les décideurs politiques et la société civile.

Bases légales:

Ajouter le texte suivant:

Projet pilote au sens de l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).

Justification:

Le changement climatique à grande échelle est en train de devenir une réalité. Ses conséquences socio-économiques (migration de masse, évolutions de la production) seront sans doute dévastatrices et auront des incidences majeures sur l'économie européenne. L'Europe doit se préparer à faire face aux changements induits par le changement climatique et à adapter son économie en conséquence.